



Cosne entre en guerre : chronique d'août 1914

L'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand, le 28 juin 1914 à Sarajevo, va certes déclencher la 1^{ère} guerre mondiale. Toutefois, cet événement ne fait que cristalliser des tensions d'ordre politique, économique ou social bien antérieures. En fait, depuis la fin de la guerre de 1870, la France se préparait à un éventuel conflit et avait mis sur pied des plans de mobilisation des forces armées.

A Cosne, **dès le printemps 1913**, des mesures sont prises pour organiser la garde des voies ferrées : environ 278 hommes seront affectés à ce service et répartis en 10 postes. Ils seront principalement issus de la réserve de l'armée territoriale. Au cas où leur nombre serait insuffisant, le maire de Cosne est invité à recruter des volontaires (âgés de 45 à 54 ans) chez ses administrés : le premier à se présenter est Maurice Beppler, 51 ans, ancien adjudant au 85^{ème} régiment d'infanterie. Les gardes devront être nourris par la commune de Cosne, chacun d'eux devant « *recevoir tous les jours deux repas en aliments préparés.* » Ils seront équipés de brassards et de revolvers.

Le **19 février 1914**, la Ville passe un marché pour l'installation en cas de mobilisation d'une baraque destinée à la commission de réquisition de corps. L'abri, de 10 à 12 mètres de longueur et de 2 mètres de largeur, sera en bois et couvert de tuiles.

Dans la soirée du **1^{er} août 1914**, les Cosnois découvrent sur la porte de la mairie l'affiche portant « ordre de mobilisation générale » (voir page 2). Quelques jours plus tard, est affichée l'allocution prononcée par Antonin Dubost, président du Sénat, lors de la séance du 4 août :

M. le Président. — Messieurs, le Sénat a écouté la communication du Gouvernement, il en a mesuré toute la gravité et il l'approuve résolument. (*Vifs applaudissements.*)

L'heure n'est plus aux paroles, mais aux actes. (*Très bien! très bien!*)

Les votes que vous allez émettre sont des actes, les derniers de ceux par lesquels, depuis quarante ans, vous vous efforcez de mettre la France et son armée en état de repousser l'envahisseur et d'assurer l'intégrité du territoire. (*Nouveaux applaudissements.*)

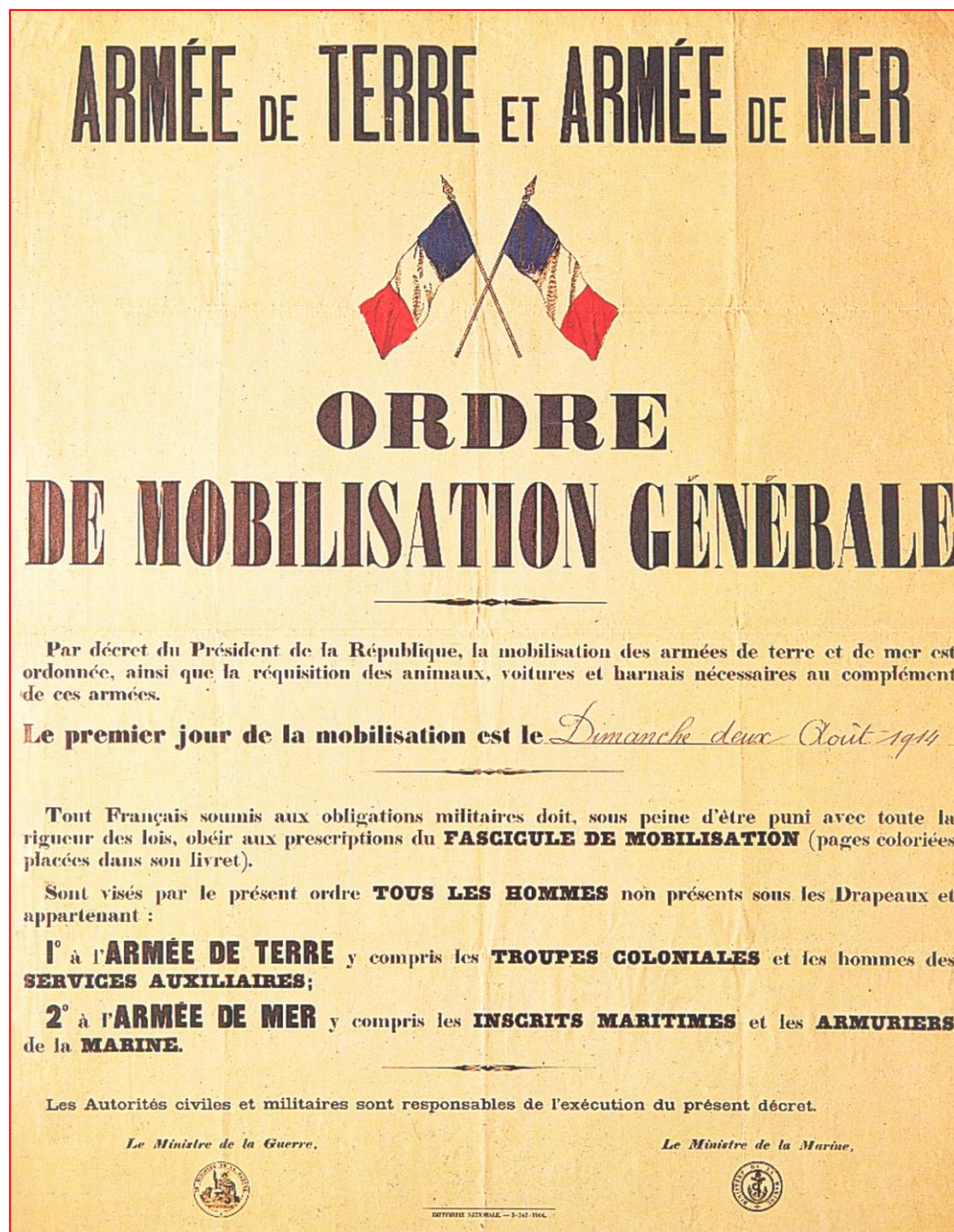
Vous avez fait votre devoir; l'armée, ou plutôt la Nation armée (*Très bien!*), va faire le sien (*Très bien! très bien!*) et, fidèle à ses alliés, elle combattra avec eux pour les causes les plus sacrées : les neutralités violées, la frontière envahie et l'indépendance de la Patrie. (*Applaudissements répétés.*)

Vivent à jamais la France et la République. (*Longs et unanimes applaudissements.* — *L'Assemblée, debout, acclame son président.*)

Le **2 août**, la baraque commandée le 19 février est installée non loin de la caserne, sur le chemin qui relie les routes de Nevers et de Villechaud.

Le même jour, le maire de Cours, Emile Labaume, informe le conseil municipal « *des graves événements qui menacent la paix européenne et des mesures à prendre pour subvenir aux frais qui incomberont à la commune si la guerre éclate* ». Les

conseillers votent « à l'unanimité une somme de 600 francs », notamment « pour soulager les cas d'extrême misère qui se présenteront ». Le maire étant appelé sous les drapeaux, il est remplacé dans ses fonctions par Louis Carroué.



A Cosne, « une commission municipale est chargée de la répartition éventuelle des secours à distribuer aux personnes que la guerre privera de soutien. La commission sera permanente et se réunira tous les jours à la mairie vers 5 heures et demie du soir » Le **3 août**, le maire sollicite par courrier un certain nombre de personnes pour aider la commission dans sa tâche patriotique.

Les opérations de réquisition de chevaux se déroulent du **3 au 5 août**. Une centaine de chevaux sont amenés par leurs propriétaires. Jules Moineau, médecin à Cosne, présente 9 chevaux. 7 sont refusés ou ajournés, 2 sont réquisitionnés : Carabi, un étalon de 5 ans, et Pauline, une jument de 12 ans.

Le **6 août**, les soldats du 85^{ème} RI, pantalons rouges et capotes bleues, sont rassemblés sur le champ de manœuvre à Myennes. Après une vibrante allocution du colonel Rabier, ils défilent, musique en tête, dans les rues de Cosne. Dès le lendemain, ils embarquent dans les trains en direction du front.



Soldats du 285^{ème} RI
sur les bords de la Loire à Cosne
à la mobilisation (1)
(collection privée)

Le **7 août**, est enregistré le premier décès d'un soldat, mort à l'hôpital. Il s'agit de Louis Bernard, âgé de 23 ans, caporal au 107^{ème} RI et originaire de la Haute-Vienne. Jusqu'à la fin du mois, ce sont 14 décès qui sont transcrits dans les registres d'état civil.

A compter du **8 août**, Cosne est désigné comme centre de groupement pour le ravitaillement en bestiaux de l'armée. La commission de réception des animaux se réunit chaque jour de 8 heures du matin à 2 heures du soir.

On commence à enregistrer les premiers engagements de volontaires pour la durée de la guerre. **Entre le 8 et le 30 août**, ce sont 14 hommes, venant aussi bien de la Nièvre que du Cher, qui se présentent devant le chef de bataillon Perrot, commandant le bureau de recrutement de Cosne, et le médecin chargé de les examiner, Jules Moineau. Un seul est originaire de la commune : Henri Perrot, âgé de 17 ans, fils du susnommé (voir page 4).

La guerre à peine déclarée, les élus doivent organiser et contrôler le ravitaillement de la population. Certains commerçants cosnois profitent en effet des circonstances pour vendre « à des prix exagérés les boissons et autres denrées qui leur sont achetées par les troupes de passage ». Le **13 août**, le maire prend un arrêté pour réglementer les prix du vin, de la limonade, de la bière, du café et du pain.

Le **14 août**, c'est le prix de la farine qui est réglementé, car certains meuniers « ont profité des événements actuels pour augmenter de 3 et 4 francs par gros sac le prix des farines vendues à la boulangerie. » Or, « le premier devoir des municipalités en temps de guerre est de réprimer l'accaparement et d'empêcher le renchérissement des denrées de première nécessité. »

Le tout premier Cosnois déclaré Mort pour la France est Louis Brochard, 24 ans, domestique agricole demeurant aux Bréchants. Soldat au 29^{ème} RI, il est tué le **19 août** à Sarrebourg :

Par jugement rendu le dix-huit février mil neuf cent vingt par le Tribunal civil de Cosne à la requête de M. le Procureur de la République, transcrit sur le cinq mars mil neuf cent vingt, a été déclaré constant le décès du sieur Brochard Louis, né à Cosne, le cinq décembre mil huit cent quatre vingt-dix, fils de Henri Brochard et de Guillier, Marie Louise, célibataire, domestique agricole, domicilié à Cosne (les Bréchants) soldat au vingt-neuvième Régiment d'Infanterie, « Mort pour la France » le dix-neuf août mil neuf cent vingt à Sarrebourg (Moselle). Sur mention faite en mairie à Cosne, le cinq mars mil neuf cent vingt. Le Maire :

Le même jour, le maire de Cosne arrête que « les denrées amenées de la campagne et destinées à l'approvisionnement de la ville ne pourront être mises en vente que sur la place du marché, exception faite pour les fromages mous dits « caillés » ainsi que pour la crème. » Les acheteurs en gros devront se présenter après 11 heures du matin.

La plupart des boulangers ayant été appelés sous les drapeaux, on a recours à la main d'œuvre militaire, le plus souvent sans aucune expérience du métier, pour fabriquer le pain. Le **20 août**, le pain de fantaisie (ou de luxe) est interdit à la vente. Seule « la fabrication du pain de forme et de qualité normale est autorisée. »

Certificat d'aptitude délivré à Henri Perrot par l'autorité militaire

Modèle n° 5.
Article 4 du décret du 27 juin 1905.

CERTIFICAT D'APTITUDE
DÉLIVRÉ PAR L'AUTORITÉ MILITAIRE

à M. Perrot Henri Gaston qui a déclaré vouloir servir
comme engagé volontaire.
(art. 13 de la loi du 7 Août 1913 - Admissible à l'École de S. Cyr.)

(1) Indication du nom, du grade, du corps et de l'arme de l'officier signataire du certificat.
(2) Indiquer ici le nom et le grade du médecin militaire qui a visité l'engagé.
(3) Nom et prénoms de l'engagé.

Nous soussigné ⁽¹⁾ Perrot, chef de bataillon Commandant le Bureau de Recrutement de Cosne certifie que nous avons fait visiter en notre présence par M. ⁽²⁾ Moineau, Docteur en médecine à Cosne,
M. ⁽³⁾ Perrot Henri Gaston
né le 4 septembre 1896 à Antibes,
canton du dit Antibes, département des Alpes-Maritimes
et résidant à Cosne, canton du dit Cosne,
département de la Nièvre, fils d' ⁽⁴⁾ Jean Laurent
et d' ⁽⁵⁾ Arnaud Marie Adolpheémie, domiciliés à Cosne,
canton du dit Cosne, département de la Nièvre,
cheveux châtain moyen, yeux bleu foncé, front large,
nez léger + care, visage long ;
renseignements physiologiques complémentaires
; taille d'un mètre 78 centimètres ;
marques particulières :
et qu'il résulte de cette visite que M. ⁽³⁾ Perrot Henri Gaston
n'est atteint d'aucune infirmité, qu'il est sain, robuste et bien constitué.

En conséquence, et après avoir reconnu par nous-même qu'il réunit la taille et les autres qualités requises pour le ⁽⁶⁾ 95^e Régiment d'Infanterie à Bourges
Nous déclarons que l'acte d'engagement qu'il demande à contracter pour servir dans le ⁽⁶⁾ 95^e Régiment d'Infanterie à Bourges peut être reçu.

En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent certificat, signé de nous et de M. ⁽²⁾ Moineau, Docteur en médecine à Cosne.
Fait à Cosne, le 19 Août 1914.

(6) Désignation du corps ou de la fraction de corps choisi par l'engagé.

(7) Signature de l'engagé. Perrot
(8) Signature du docteur. Moineau
(9) Signature de l'officier qui a établi le certificat. Perrot

(1) Le 285^{ème} RI est un régiment d'infanterie constitué en 1914. Il est issu du 85^e RI, stationné à Cosne. A la mobilisation, chaque régiment d'active crée un régiment de réserve dont le n° est le sien plus 200.

Sources Archives de Cosne :

- 2 D 26 – Arrêtés du maire, 1907-1926
- 1 E 31 D – Registre des actes de décès, 1913-1917
- 1 H 41 et 42 – Engagements volontaires, 1913-1917
- 4 H 39 – Garde des voies de communication, 1914-1916
- 4 H 45 – Œuvres de guerre, 1914-1916
- 4 H 52 – Réquisitions militaires, 1914-1920

Sources Archives de Cours :

- 1 D 4 Registre de délibérations du conseil municipal, 1883-1928